

# 3

## L'OTAN DANS LES BALKANS



## ■ INFORMATIONS CLÉS

---

L'OTAN mène actuellement des opérations de maintien de la paix au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine ont demandé à adhérer au programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN.

En outre, l'OTAN a dirigé une opération de maintien de la paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine\*, qui est déjà membre du Partenariat pour la paix.

### L'OTAN AU Kosovo

La récente flambée de violence entre les albanophones et les Serbes a montré combien le maintien de la présence militaire est important dans la province du Kosovo. Cette présence est assurée par une mission de maintien de la paix dirigée par l'OTAN appelée Force de paix au Kosovo, ou **KFOR**. La KFOR œuvre aux côtés de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres agences gouvernementales et non gouvernementales en vue de stabiliser la province.

La KFOR est déployée en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelle à une présence internationale civile et de sécurité effective au Kosovo. Cette résolution fait du Kosovo une entité placée sous administration intérimaire internationale, en attendant de trouver une solution au statut futur de la province. Elle demande au Secrétaire général des Nations Unies de nommer un Représentant spécial chargé de superviser la mise en place de

la présence internationale civile et autorise les Etats membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité.

L'OTAN a mené une campagne aérienne de 78 jours contre le régime du Président Slobodan Milosevic en 1999, afin de mettre un terme au nettoyage ethnique de la population albanaise du Kosovo. Les tensions sont apparues en 1989 lorsque les autorités de Belgrade ont retiré son autonomie au Kosovo, en imposant leur contrôle direct sur la province. Elles ont ensuite commencé à opprimer la population albanophone. En 1998, une flambée de violence éclata au Kosovo et les actions de forces serbes provoquèrent des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

## **L'OTAN EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

L'OTAN mène une opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine depuis décembre 1995, en application de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des discussions sont actuellement en cours en vue de mettre fin à la mission de la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN ou **SFOR**, et de la relève de la mission par l'Union européenne d'ici à la fin 2004.

La SFOR a succédé à la Force de mise en œuvre dirigée par l'OTAN ou **IFOR** à la fin de 1996. L'IFOR avait été déployée en application de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui transférait la responsabilité des opérations militaires en Bosnie-Herzégovine de la FORPRONU à l'OTAN et chargeait l'IFOR d'assurer la mise en œuvre des aspects militaires des accords de paix de Dayton.

Ces derniers établissent la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat unitaire démocratique et multiethnique comprenant deux entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska.

Ces accords de paix ont mis fin à quatre années de guerre en Bosnie-Herzégovine, le conflit s'étant déclaré à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie), à la fin de la Guerre froide.

## **L'OTAN DANS L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE\***

A la demande de feu le Président Boris Trajkovski, l'OTAN a mené trois opérations dans le pays :

- Opération *Essential Harvest* : mission de 30 jours qui a débuté le 27 août 2001 pour s'achever le 26 septembre. Elle avait pour but de désarmer les insurgés albanophones qui s'y sont portés volontaires. Quelque 3 500 hommes de l'OTAN, et le soutien logistique requis, ont été envoyés dans le pays. L'opération s'est soldée par la collecte de près de 4 000 armes et de plusieurs centaines de milliers d'autres articles, notamment des mines et des explosifs.

La violence a éclaté dans le pays lorsque les extrémistes albanophones ont exigé des autorités gouvernementales qu'elles accordent plus de droits à la communauté albanophone. L'OTAN a adopté une double approche : elle a condamné les attaques, mais a insisté auprès du gouvernement pour qu'il adopte

des réformes constitutionnelles afin d'accroître la participation des albanophones dans la société et dans la vie politique. Les conditions au déploiement de l'OTAN étaient «l'issue positive» du dialogue politique entre les diverses parties du pays et le respect du cessez-le-feu.

- Opération *Amber Fox* : cette opération avait pour mandat d'aider à protéger les observateurs de l'UE et de l'OSCE chargés de superviser la mise en œuvre du plan de paix signé le 31 août 2001. L'opération a débuté le 27 septembre 2001 et faisait intervenir 700 soldats de l'OTAN, qui se sont joints aux 300 hommes de l'OTAN qui étaient déjà basés dans le pays. Elle s'est achevée le 15 décembre 2002.
- Opération *Allied Harmony* : cette mission de suivi, qui a débuté le 16 décembre 2002, avait un double objectif : apporter son soutien aux observateurs internationaux et aider le gouvernement à assumer la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Elle s'est achevée le 31 mars 2003 et, le même jour, l'UE a pris en main la responsabilité de la mission avec l'Opération *Concordia*, première mission militaire dirigée par l'UE. *Concordia* a depuis été remplacée par une mission de police appelée *Proxima*.  
L'OTAN a gardé un quartier général dans le pays - le quartier général de l'OTAN à Skopje - pour aider les autorités à mettre sur pied la réforme du secteur de la sécurité et à poursuivre l'intégration du pays dans les structures euro-atlantiques.



**DÉCISIONS RÉCENTES :**  
**SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES**

- 23-25 avril 1999 : l'OTAN fixe les objectifs de sa campagne aérienne contre le régime serbe; lancement de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est, qui vise à intégrer les pays de la région dans les structures européennes et euro-atlantiques. La Bosnie-Herzégovine y est incluse dès le départ. La République fédérale yougoslave (Serbie et Monténégro) a commencé à y participer après le renversement du Président Milosevic, en octobre 2000.



## ■ CHRONOLOGIE

---

**2004 23 mars** : première visite au siège de l'OTAN de M. Vojislav Kostunica, Premier ministre de Serbie-et-Monténégro.

**17 mars** : flambée de violence au Kosovo.

**26 février** : le Président Trajkovski perd la vie dans un accident d'avion.

**2003 15 décembre** : l'Opération *Concordia* s'achève dans l'ex-République yougoslave de Macédoine\*, et est remplacée par une mission de police, *Proxima*, dirigée par l'UE.

**29 juillet** : l'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard de l'ouest des Balkans.

**31 mars** : l'OTAN met fin à l'Opération *Allied Harmony*, et l'UE prend en main la responsabilité de la mission avec l'Opération *Concordia*.

**17 mars** : l'OTAN décide de mettre fin à l'Opération *Allied Harmony*.

**2002 16 décembre** : début de l'Opération *Allied Harmony*, qui fait suite à l'Opération *Amber Fox*.

**15 décembre** : fin de l'Opération *Amber Fox*.

**14 mars** : l'Accord de Belgrade est signé dans le cadre d'une médiation du Haut représentant de l'UE, établissant les bases d'un nouvel Etat fédéral : Serbie-et-Monténégro (l'ancienne République fédérale de Yougoslavie).

**2001 5 décembre** : M. Nebojsa Covic, Vice-premier ministre, déclare que la République fédérale de Yougoslavie envisage d'adhérer au programme de Partenariat pour la paix.

**16 novembre** : quinze amendements constitutionnels figurant dans l'Accord-cadre d'Ohrid sont votés par le Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine\*.

**27 septembre** : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance l'Opération *Amber Fox* visant à fournir une protection supplémentaire aux observateurs de l'UE et de l'OSCE.

**22 août** : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance une mission de 30 jours : l'Opération *Essential Harvest*, destinée à recueillir et à détruire toutes les armes qui seront remises volontairement par l'Armée de libération nationale et les groupes albanophones.

**13 août** : signature de l'Accord-cadre d'Ohrid entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones, ouvrant la voie à l'introduction de réformes internes et à l'entrée de troupes dirigées par l'OTAN, chargées de recueillir les armes des insurgés.

**5 juillet** : un cessez-le-feu est signé entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones.

**28 juin** : le président Milosevic est transféré au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye.

**20 juin** : le président Trajkovski de l'ex-République yougoslave de Macédoine\* demande l'aide de l'OTAN en raison de tensions croissantes entre les deux parties. L'OTAN déclare qu'elle apportera son aide à condition que les hostilités cessent et qu'un dialogue politique soit entamé qui mènerait à un plan de paix.

**10 janvier** : première visite au siège de l'OTAN d'un haut responsable serbe, le Ministre des affaires étrangères, M. Goran Svilanovic.

**1999 20 juin** : le retrait des forces serbes du Kosovo est achevé.

**12 juin** : les premiers éléments de la KFOR entrent au Kosovo.

**10 juin** : fin de la campagne aérienne de l'OTAN contre les forces serbes ; adoption de la résolution 1244 du Conseil

de sécurité des Nations Unies, qui appelle à une présence internationale civile et de sécurité au Kosovo.

**Mai** : l'Union européenne lance le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

**23-25 avril** : l'OTAN lance l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est lors du Sommet de Washington.

**24 mars** : début de l'Opération *Allied Force*, la campagne aérienne de l'OTAN visant à mettre un terme au nettoyage ethnique au Kosovo.

**20 mars** : les forces serbes entravent les travaux de la Mission de vérification de l'OSCE, qui est contrainte de se retirer. Les efforts diplomatiques des Etats-Unis ne parviennent pas à persuader le président Milosevic de cesser ses attaques contre les Albanais du Kosovo.

**Février** : échec des négociations de Rambouillet et ensuite de Paris (15-18 mars).

**30 janvier** : à l'appui du Groupe de contact constitué de six pays, l'OTAN autorise le recours aux frappes aériennes contre les forces serbes, en cas de besoin, et envoie des avertissements aux deux parties au conflit suite à de nouveaux actes de violence.

**1998 13 octobre** : en raison de la détérioration de la situation au Kosovo, l'OTAN autorise des ordres d'activation en vue de mener des frappes aériennes pour appuyer les efforts diplomatiques visant à amener le régime de Milosevic à retirer ses forces, à coopérer pour mettre un terme à la violence et à faciliter le retour des réfugiés chez eux. L'OSCE établit une mission de surveillance aérienne en application de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui impose les conditions d'un cessez-le-feu et conduit à limiter les forces serbes et les forces des Albanais du Kosovo ainsi que leurs opérations.

**Juin** : le mandat de la SFOR vient à expiration, mais l'OTAN accepte de continuer à diriger une force similaire sous le même nom.

**28 mai** : les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN conviennent que l'Alliance devrait chercher à contribuer à un règlement pacifique de la crise du Kosovo.

**1997 10 juillet** : arrestation par la SFOR de la première personne accusée de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine.

**1996 20 décembre** : la SFOR remplace l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

**12 décembre** : la SFOR devient le successeur légal de l'IFOR en application de la résolution 1088 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**1995 16 décembre** : début du déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

**14 décembre** : signature à Paris de l'Accord-cadre général pour la paix, approuvé à Dayton (Ohio), qui met fin à la guerre en Bosnie.

**Octobre** : en raison de nouvelles attaques dirigées contre des forces des Nations Unies et des aéronefs de l'OTAN, les frappes aériennes reprennent.

**Septembre** : arrêt des frappes aériennes.

**31 août** : en riposte aux attaques continues des forces des Serbes de Bosnie sur Sarajevo, l'OTAN déclenche des frappes aériennes contre des objectifs militaires serbes.

**Juillet** : les zones de sécurité de Srebrenica et Zepa, désignées par les Nations Unies, sont occupées par les forces des Serbes de Bosnie.

**Mai** : 370 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont pris en otage par les forces des

Serbes de Bosnie et utilisés comme boucliers humains à proximité de cibles potentielles, le but étant d'empêcher de nouvelles frappes aériennes.

**1994 Février :** à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, l'OTAN autorise le lancement de frappes aériennes pour desserrer l'étau autour de Sarajevo. Quatre avions de combat qui violaient la zone d'exclusion aérienne sont abattus par des avions de l'OTAN. Il s'agissait pour l'Alliance du premier engagement militaire de son histoire. De nouvelles frappes aériennes sont lancées pour protéger les forces des Nations Unies.

**1993 Avril :** des avions de l'OTAN entament l'Opération *Deny Flight* en application de la résolution 816 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établissait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

**1992 Décembre :** l'OTAN se déclare prête à apporter son soutien aux opérations de maintien de la paix menées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**Novembre :** l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale commencent à appliquer les sanctions et l'embargo imposés par la résolution 787 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**Octobre :** des avions du Système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN entament des opérations de surveillance en application de la résolution 781 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposait une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.



**Juillet** : des navires de l'OTAN commencent à surveiller les opérations menées en Adriatique à l'appui des résolutions 713 et 757 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui imposaient un embargo sur les armes ainsi que des sanctions à l'encontre de l'ex-Yougoslavie.

**Juin** : les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent qu'ils sont prêts à soutenir, au cas par cas, les activités de maintien de la paix entreprises sous la responsabilité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (rebaptisée par la suite Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).



## ■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : [www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm](http://www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm)

Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine,  
14 décembre 1995 (en anglais)  
<http://www.nato.int/ifor/gfa/gfa-home.htm>

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres documents concernant la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo  
<http://www.un.org/french/peace/peace/home.shtml>

Déclaration de l'OTAN sur le Kosovo au Sommet de Washington,  
23-25 avril 1999  
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-062f.htm>

L'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard de l'ouest des Balkans, 29 juillet 2003 (en anglais)  
<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm>

L'OTAN au Kosovo (en anglais)  
<http://www.nato.int/kosovo/kosovo.htm>

Opération *Allied Force* (en anglais)  
<http://www.nato.int/kosovo/all-frce.htm>

Site web de la KFOR (en anglais)  
<http://www.nato.int/kfor/welcome.html>





Site web de l'IFOR (en anglais)

<http://www.nato.int/ifor/ifor.htm>

Site web de la SFOR (en anglais)

<http://www.nato.int/sfor/index.htm>

L'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine\* et ses trois opérations (en anglais)

<http://www.nato.int/fyrom/home.htm>

Renseignements généraux sur le rôle de l'OTAN dans les opérations de maintien de la paix (pp. 107 à 135 du Manuel de l'OTAN 2001 en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est de l'OTAN. Module web comprenant des renseignements généraux, des documents officiels et des déclarations sur le sujet (en anglais)

<http://www.nato.int/seei/home.htm>



## ■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

---

- Le Groupe de contact de six pays pour le Kosovo comprenait l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Russie.
- Les niveaux et les structures de forces utilisés dans le cadre des opérations de l'OTAN sont réexaminés tous les six mois par les autorités militaires de l'OTAN. Des modifications sont apportées en fonction de l'évolution de la situation dans le pays en question. Les chiffres ci-dessous étaient valables au 23 juin 2004.

### 1. EFFECTIF TOTAL DE LA KFOR : 18 200

#### A. Pays OTAN contributeurs de troupes (25)

Allemagne	Luxembourg
Belgique	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	Etats-Unis
France	République tchèque
Grèce	Roumanie
Hongrie	Slovaquie
Islande	Slovénie
Italie	Turquie
Lettonie	Royaume-Uni
Lituanie	



## B. Pays non OTAN contributeurs de troupes (11)

Argentine	Irlande
Arménie	Maroc
Autriche	Suède
Azerbaïdjan	Suisse
Finlande	Ukraine
Géorgie	

Au début, la KFOR comprenait environ 50 000 hommes, mis à disposition par les 19 pays membres de l'OTAN et par 19 pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Début 2002, elle comprenait quelque 39 000 hommes, et au printemps 2002, 32 000.

## 2. EFFECTIF TOTAL DE LA SFOR : 8 500

### A. Pays OTAN contributeurs de troupes (20)

Allemagne	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Canada	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République tchèque
Etats-Unis	Roumanie
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Turquie
Italie	Royaume-Uni

## **B. Pays non OTAN contributeurs de troupes (7)**

Albanie	Irlande
Argentine	Maroc
Autriche	Suède
Chili	

Au départ, la SFOR comprenait 31 000 hommes. Début 2001, les effectifs avaient été réduits à 19 000 hommes, et au printemps 2002, la décision fut prise de les ramener à 12 000 pour la fin 2002 et de restructurer la SFOR.

